



# POLITIQUE PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS DES ÉTUDIANTS

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMOUREMENT

### 1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro civique, rue, appartement

\_\_\_\_\_  
Ville, province, code postal

Numéro téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 2. STATUT D'ÉTUDIANT

- Nom et adresse de l'établissement scolaire où vous êtes inscrit

\_\_\_\_\_  
Nom de l'établissement

\_\_\_\_\_  
adresse de l'établissement

\_\_\_\_\_  
Ville

\_\_\_\_\_  
province

\_\_\_\_\_  
code postal

- Programme d'étude dans lequel vous êtes inscrit

\_\_\_\_\_

- Date d'inscription au programme

Date de début : \_\_\_\_\_

Date de fin : \_\_\_\_\_



# POLITIQUE PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS DES ÉTUDIANTS

## 3. TRANSPORT

- Fréquences des déplacements (veuillez cocher une seule case par colonne svp)
- |  |   |
|--|---|
| • 5 jours semaine <input type="checkbox"/> | • Aller seulement <input type="checkbox"/>  |
| • 4 jours semaine <input type="checkbox"/> | • Retour seulement <input type="checkbox"/> |
| • 3 jours semaine <input type="checkbox"/> | • Aller-retour <input type="checkbox"/>     |
| • 2 jours semaine <input type="checkbox"/> |   |
| • 1 jour semaine <input type="checkbox"/>  |   |

---

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

---

### DOCUMENTS À ANNEXER À CETTE DEMANDE

- Votre carte d'étudiant (e)
- Preuve d'inscription pour la session en cour (horaire de session)
- Votre reçu d'achat des frais de transport

APPROBATION : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

DATE D'APPROBATION \_\_\_\_\_

Montant remboursé : \_\_\_\_\_ \$

Référence : Politique portant sur le remboursement des frais de transports des étudiants.

Adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2014, résolution : 2014-455



VILLE DE FARNHAM  
477, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE  
FARNHAM (QUÉBEC) J2N 2H3

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 1<sup>er</sup> décembre 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüslér, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

**2014-455 Politique portant sur le remboursement des frais de transport des étudiants**

Document : Projet de nouvelle Politique portant sur le remboursement des frais de transport des étudiants rédigée par la greffière.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes de la nouvelle Politique portant sur le remboursement des frais de transport des étudiants.

Copie certifiée conforme  
ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 2014

Marielle Benoit, OMA  
Greffière